



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N° 17 - FEVRIER 2024**

PUBLIÉ LE 15 FEVRIER 2024

PREFECTURE
-CABINET/BC

SOMMAIRE

PREFECTURE

CABINET/BC

Arrêté préfectoral n° CAB-BC-2024-022 du 13 février 2024
accordant quatre médailles de bronze pour acte de courage
et de dévouement :

- M. Vincent FEBRER
- Mme Emma RAIMBAULT
- Mme Lou VANDEKAN
- Mme Sasha TOUSNAKHOFF

Sauvetage de personnes victimes d'un accident de la circulation
à GRUISSAN le 1^{er} octobre 2023.....1

Arrêté préfectoral n° CAB-BC-2024-023 du 13 février 2024
accordant cinq médailles de bronze pour acte de courage et de
dévouement :

- M. Sébastien FAU-MONTEL]
- M. Serge CULIE] Equipage de la station SNSM
- M. Yannick TREVELY] de PORT-la-NOUVELLE
- M. Bruno ROBERT]
- M. Christian SALOM]

Sauvetage d'un jeune surfeur en grande difficulté le 23 décembre
2023 à PORT-la-NOUVELLE.....3

**Arrêté préfectoral n° CAB-BC-2024-022
accordant quatre médailles pour acte de courage et dévouement**

**Le préfet de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour les actes de courage et de dévouement, modifié par le décret du 24 juin 1950 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration de la distinction susvisée ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET, préfet de l'Aude ;

VU la proposition du Chef d'escadron Brice MINARD, commandant la compagnie de gendarmerie départementale, soulignant l'intervention de 4 jeunes personnes sur un accident de la circulation routière sur la route des chalets à Gruissan, le 1^{er} octobre 2023. Aux alentours de 2h50, un véhicule percute violemment la barrière en bois séparative d'une piste cyclable et fini sa course dans le canal « étang de Gruissan » ;

VU le courage exemplaire et remarquable de Monsieur Vincent FEBRER en se jetant de nuit dans l'eau en mettant sa vie en péril pour sauver une victime blessée et coincée dans un véhicule immergé. Puis suivant les mêmes conditions, Monsieur Vincent FEBRER a tenté en vain d'extraire la seconde victime ;

VU le sang-froid dont ont fait preuve Madame Emma RAIMBAULT et Madame Lou VANDEKAN pour assurer la mise en sécurité de la victime et prodiguer les premiers soins avant l'arrivée des secours.

VU la réactivité dont a fait preuve Madame Sasha TOUSNAKHOFF pour donner l'alerte téléphonique et communiquer les informations utiles aux services d'urgence pour permettre une intervention rapide des secours.

CONSIDÉRANT que ces actes méritent d'être récompensés par une médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement ;

SUR PROPOSITION de la directrice de cabinet du préfet de l'Aude,

ARRETE :

ARTICLE 1 : la médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Vincent FEBRER, né le 20/12/2005 à Narbonne (11)
- Madame Emma RAIMBAULT, née le 27/02/2007 à Carcassonne (11)
- Madame Lou VANDEKAN, née le 17/02/2006 à Narbonne (11)
- Madame Sasha TOUSNAKHOFF, née le 01/06/2006 à Vichy (03)

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6, rue Pitot – CS 99002 - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de 2 mois à compter de la date de signature.

ARTICLE 3 : la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 13 février 2024

Le préfet



Christian POUGET

04 68 10 27 16
Mél : marion.laffare@aude.gouv.fr
52, Rue Jean BRINGER 31836 CARCASSONNE Cedex 09



**Arrêté préfectoral n° CAB-BC-2024-023
accordant cinq médailles pour acte de courage et dévouement**

**Le préfet de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour les actes de courage et de dévouement, modifié par le décret du 24 juin 1950 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration de la distinction susvisée ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET, préfet de l'Aude ;

VU la proposition de Monsieur Daniel ARMISEN, délégué départemental de la Société nationale de sauvetage en mer, soulignant l'intervention périlleuse et spectaculaire par l'équipage de la station SNSM de Port-La-Nouvelle pour secourir un surfeur de 14 ans en grande difficulté le 23 décembre 2023

CONSIDÉRANT que ces actes méritent d'être récompensés par une médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement ;

SUR PROPOSITION de la directrice de cabinet du préfet de l'Aude,

ARRETE :

ARTICLE 1 : la médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Sébastien FAU-MONTEL, né le 17/03/1985 à Perpignan (66)
- Monsieur Serge CULIE, né le 13/02/1957 à Narbonne (11)
- Monsieur Yannick TREVELY, né le 10/07/1972 à Paris (75)
- Monsieur Bruno ROBERT, né le 13/01/1963 à Narbonne (11)
- Monsieur Christian SALOM, né le 12/11/1952 à Moissac (82)

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6, rue Pitot – CS 99002 - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de 2 mois à compter de la date de signature.

ARTICLE 3 : la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 13 février 2024

Le préfet

Christian POUGET